

LF 2019 - IS



■ Baisse progressive de l'impôt société

- La loi de finances pour 2018 poursuit le programme de la baisse progressive du taux l'impôt sur les sociétés (IS) jusqu'à 25 % en 2022.

Il est de 28 % pour les bénéfices inférieurs à 500 000 € et 33,3 % (ou 1/3) au-delà.

Le taux sera ensuite porté à :

- 31 % au delà de 500 000 € de bénéfices en 2019 ;
- 28 % sur l'ensemble des bénéfices en 2020 ;
- 26,5 % en 2021.